



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4340

Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine privé à titre gratuit, situé 75 rue Villon à Lyon 8ème au profit de l'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise (AALE) - Ensemble immobilier n° 08225

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2018/4340 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DU DOMAINE PRIVE A TITRE GRATUIT, SITUE 75 RUE VILLON A LYON 8EME AU PROFIT DE L'AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE DE LA REGION LYONNAISE (AALE) - ENSEMBLE IMMOBILIER N° 08225 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise a pour objet de maintenir les liens de camaraderie et de solidarité entre les officiers et les sous-officiers qui ont été affectés à la légion étrangère ainsi que les engagés volontaires ayant honorés leur contrat.

L'association vient également en aide aux engagés volontaires de la guerre 1939-1945 dans un régiment de marche de la légion étrangère ou de volontaires étrangers. Par ailleurs, l'amicale aide matériellement les veuves, les ascendants et les descendants des officiers et des sous-officiers de la légion morts pour la France.

Afin de permettre à l'amicale des anciens de la légion étrangère de mener à bien les actions qu'elle conduit, la Ville de Lyon met à sa disposition un local dont elle est propriétaire d'une surface de 65 m<sup>2</sup> environ, en rez-de-chaussée, situé au 75 rue Villon à Lyon 8<sup>ème</sup>.

La convention actuelle d'utilisation temporaire à titre gratuit étant arrivée à échéance, je vous propose de renouveler la convention de mise à disposition de ce local du domaine privé dans les conditions prévues ci-dessus, avec une prise en charge des fluides par l'association, et ce jusqu' au 30 novembre 2022.

La valeur locative annuelle correspondant à cette mise à disposition est estimée à 9 625 €.

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

## **DELIBERE**

1. Est approuvée la convention de mise à disposition à titre gratuit du local situé 75 rue Villon à Lyon 8<sup>ème</sup>, jointe en annexe à la présente délibération, au profit de l'amicale des anciens de la légion étrangère de la région lyonnaise.
  
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY